

## Mon employeur a-t-il le droit de supprimer une partie de ma prime

## Par Yoan88, le 30/03/2011 à 11:13

Cela fait trois ans que je suis vendeur le samedi et dimanche en contrat étudiant dans un magasin et jusqu'à aujourd'hui je bénéficiais d'une rémunération triple (+200%) pour les heures travaillées le dimanche, qui me permettait de pouvoir m'assumer financièrement à coté de mes études. Désormais mon employeur ne me paiera les heures du dimanche que en double (+100%), ce qui va constituer pour moi une perte considérable sur mon salaire. C'est pourquoi il m'est important de savoir si cela est légal.

Merci de votre attention.

## Par P.M., le 30/03/2011 à 12:38

## Bonjour,

Il faudrait savoir si cette majoration est prévue au contrat de travail ou par la Convention Collective applicable...